

**E 5057**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 1<sup>er</sup> février 2010

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 1<sup>er</sup> février 2010

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Recommandation de la Commission au Conseil** autorisant la Commission à ouvrir des négociations avec la République d'Arménie en vue de la conclusion d'un accord d'association.

15944/09 RESTREINT UE.

Ce document est disponible auprès des secrétariats des commissions des affaires européennes